

Procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du 28 mars 2019

Le Conseil Communautaire des Quatre Vallées s'est réuni le Jeudi 28 mars 2019 à 19h30, salle du Conseil de la Mairie de Ferrières-en-Gâtinais, sous la présidence de Monsieur LARCHERON, Président de la CC4V.

Monsieur LARCHERON remercie les membres présents et procède à l'appel des délégués communautaires. Le quorum est atteint, la séance démarre à 19h30.

Les Communes sont représentées par leurs délégués.

Présents :

Mr Jean-Luc D'HAEGER, Mr Jean-Michel BOUQUET, Mr Jean-Paul HORNEZ, Mr Maxime CANELA, Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Jean BERTHAUD, Mr Antoine FELIX (arrivé à 20h11), M. Christian MONIN, M. Luc PISSIS, Mme Sophie VRAI, Mr Guy DUSOULIER, Mr Gérard LARCHERON, Mme Sylvie COSTA, Mme Monique PICARD, Mr Jacques DUCHEMIN, M. Alain BEAUNIER, M. Jean-Claude GRISARD, Mr Didier DEVIN, Mme Nadia MARTIN, Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Jacque GRISARD, Mr Pascal DROUIN, Mr Rémi DURAND, Mr Gérard GUIDAT, Mr Edmond LAUX, Mr Éric BUTTET, Mr Jacky BERTON, Mr Patrick RIGAULT, Mme Annie BARTHOD-THONNOT, M. Pascal DE TEMMERMAN, Mr Michel HARANG, Mr Jacques HUC, Mme Chantal PONTLEVE, Mr Claude LELIEVRE, Mr Henri MOLINIER, Mr Daniel MELZASSARD,

Absents excusés et représentés :

Mme Isabelle MARTIN a donné pouvoir à Mme Jacqueline BESSE-DESMOULIÈRES, Mr Pierre DELION a donné pouvoir Mme PONTLEVE, Mme Elisabeth CHAMAILLE a donné pouvoir à Mr Christian MONIN, Mme Miréla DENYS a donné pouvoir à Mr Guy DUSOULIER, Mr Frédéric NERAUD a donné pouvoir à Mr LARCHERON, Mme Claudette THOMAS a donné pouvoir à Mr Alain BEAUNIER, M. Thierry BRIQUET a donné pouvoir Mme Evelyne LEFEUVRE, Mr Hubert DECAUDIN a donné pouvoir à Mr Didier DEVIN,

Absents : Mme Nathalie ROUX, Mr Edouard GARREAU.

Mme Mouninou de la République du Centre était également présente.

Assistaient à la réunion, dans le personnel de la CC4V, Madame Karine BORDAS, DGS, et son adjointe, Denise ZAMILPA. Mme Emilie NARGEOT, Responsable des Finances, a également participé en début de séance sur la partie Finances.

Mme Chantal PONTLEVÉ est élue secrétaire de séance.

Monsieur Larcheron a procédé également au vote du procès-verbal de la séance du Conseil de Communauté du Jeudi 7 février 2019 ; sans aucune observation, le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité.

1. FINANCES

A. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER DE LA CC4V POUR 2018 : BUDGET PRINCIPAL 2018 DE LA CC4V (Délibération n°2019/03/01)

Il a été demandé d'approuver et de voter le Compte de Gestion de Madame la Trésorière de l'exercice 2018 tel qu'il a été présenté et d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

B. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CC4V POUR 2018 : BUDGET PRINCIPAL 2018 DE LA CC4V (Délibération n°2019/03/02).

L'examen du document a permis de constater sa parfaite concordance avec le compte de gestion de l'exercice 2018 de Madame la Trésorière pour le budget principal de la CC4V.

Dans la mesure où le Président ne doit pas prendre part au vote du Compte Administratif (CA), il a été appelé à se retirer de la salle mais au préalable, il a été procédé auprès de l'assemblée délibérante à un vote pour élire un « Président » qui va faire voter le Compte Administratif du budget principal 2018 de la CC4V. Mme Pontlevé a été désignée et a fait procéder au vote.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
Pour : 41 (Le président s'est retiré du vote)
Contre : 0
Abstention : 0

C. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU TRESORIER DE LA CC4V POUR 2018 : BUDGET ANNEXE DU SPANC 2018 (Délibération n°2019/03/03)

L'examen du document a permis de constater sa parfaite concordance avec le compte administratif de l'exercice 2018 pour le budget annexe du SPANC.

Ce compte de gestion présente les résultats en annexe pour le budget annexe SPANC de la CC4V.

Il a été demandé à l'Assemblée d'approuver et de voter le Compte de Gestion de Madame la Trésorière de l'exercice 2018 du budget annexe du SPANC tel qu'il a été présenté et d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
Pour : 43
Contre : 0
Abstention : 0

D. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA CC4V POUR 2018 : BUDGET ANNEXE DU SPANC DE LA CC4V (Délibération n°2019/03/04).

Le Compte Administratif du SPANC de l'exercice 2018 a été rapproché du Compte de Gestion de Madame la Trésorière. L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance.

Le Compte administratif du SPANC de l'exercice 2018 laisse apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

<i>Réalisation de dépenses</i>	96 698,68 €
<i>Réalisation de recettes</i>	92 928,54 €

Excédent antérieur reporté (2017)

156 565,29 € €

2. L'excédent net global de clôture de l'exercice 2018 s'élève à

152 795,15 €

Dans la mesure où le Président ne doit pas prendre part au vote du Compte Administratif (CA), il a été appelé à se retirer de la salle mais au préalable, il a été procédé auprès de l'assemblée délibérante à un vote pour élire un « Président » qui va faire voter le Compte Administratif du budget annexe du SPANC de la CC4V. Mme Pontlevé a été désigné et a fait procéder au vote.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41 (Le président s'est retiré du vote)

Contre : 0

Abstention : 0

E. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE MADAME LA TRESORIERE DE LA CC4V POUR 2018 : BUDGETS ANNEXES DES ZAE (Délibération n°2019/03/05)

Ces comptes de gestion présentent les résultats en annexe pour l'ensemble des budgets annexes de la CC4V. L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance avec les comptes administratifs de l'exercice 2018 pour les budgets annexes des ZAE de Corbeilles, Ferrières, Fontenay et Dordives.

Il a été demandé au Conseil de communauté d'approuver et de voter les Comptes de Gestion de l'exercice 2018 de Madame la Trésorière pour les budgets annexes des ZAE (budgets annexes des ZAE de Corbeilles, Ferrières, Fontenay et Dordives) et d'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

F. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA CC4V POUR 2018 : BUDGETS ANNEXES DES ZAE (Délibération n°2019/03/06).

Les Comptes Administratifs des zones d'activités économiques de l'exercice 2018 ont été rapprochés des Comptes de Gestion de Madame la Trésorière. L'examen de ces documents a permis de constater leur parfaite concordance

Ces comptes Administratifs présentent les résultats suivants :

ZONES D'ACTIVITES	ZA "LA COLLINE" et "LES AILES" Dordives	ZA "LA PLAINE DE PUY LA LAUDE" Fontenay sur Loing	ZA "BOIS CARRE" Ferrières en Gâtinais	ZA DE L' "ECOPARC" Ferrières en Gâtinais	ZA "MOULIN CHEVALLIER" Corbeilles en Gâtinais
RECETTES - INVESTISSEMENT	0,00	6 810,60	480,00	0,00	0,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT	153 035,08	7 612,98	80 969,10	80 470,00	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-153 035,08	-802,38	-80 489,10	-80 470,00	0,00
RESULTAT ANTERIEUR		-6 810,60		0,00	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT CUMULE	-153 035,08	-7 612,98	-80 489,10	-80 470,00	0,00
RECETTES - FONCTIONNEMENT	49 328,35	7 612,98	80 489,10	80 470,00	0,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT	49 328,35	14 423,58	80 489,10	80 470,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	-6 810,60	0,00	0,00	0,00
RESULTAT ANTERIEUR		6 810,60			0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Dans la mesure où le Président ne doit pas prendre part au vote de ces Comptes Administratifs (CA), il a été appelé à se retirer de la salle mais au préalable, il a été procédé auprès de l'assemblée délibérante à un vote pour élire un « Président » qui va faire voter, tels qu'ils ont été présentés, ces Comptes Administratifs des budgets annexes des ZAE 2018 de la CC4V. Mme Pontlevé a été désignée et a fait procéder au vote.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 41 (Le président s'est retiré du vote)

Contre : 0

Abstention : 0

G. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 : BUDGET CC4V (DELIBERATION N°2018/03/07)

Il a été proposé d'affecter le résultat de fonctionnement net de la CC4V comme suit :

+ 6 078 504,14 € (R 002 – excédent de fonctionnement reporté)

+ 0,00 € (Art 1068 – excédent capitalisé)

+ 1 481 041,22 € (R 001 - excédent investissement reporté)

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

H. AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2018 DU SPANC (DELIBERATION N°2019/03/08)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, il a été proposé au Conseil de Communauté d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

+ 152 795,15 € (R 002 – report en exploitation)

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

I. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DES BUDGETS ANNEXES DES ZAE DE L'EXERCICE 2018 (DELIBERATION N°2019/03/09)

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, il a été proposé au Conseil de Communauté d'affecter le résultat d'exploitation comme suit pour chaque ZAE :

ZONES D'ACTIVITES	ZA "LA COLLINE" et "LES AILES" Dordives	ZA "LA PLAINE DE PUY LA LAUDE" Fontenay sur Loing	ZA "BOIS CARRE" Ferrières en Gâtinais	ZA DE L' "ECOPARC" Ferrières en Gâtinais	ZA "MOULIN CHEVALLIER" Corbeilles en Gâtinais
RECETTES - INVESTISSEMENT	0,00	6 810,60	480,00	0,00	0,00
DEPENSES - INVESTISSEMENT	153 035,08	7 612,98	80 969,10	80 470,00	0,00
RESULTAT D'INVESTISSEMENT	-153 035,08	-802,38	-80 489,10	-80 470,00	0,00
RESULTAT ANTERIEUR		-6 810,60		0,00	0,00
AFFECTATION EN DEPENSES AU 001 (DEFICIT D'INVESTISSEMENT)	-153 035,08	-7 612,98	-80 489,10	-80 470,00	0,00
RECETTES - FONCTIONNEMENT	49 328,35	7 612,98	80 489,10	80 470,00	0,00
DEPENSES - FONCTIONNEMENT	49 328,35	14 423,58	80 489,10	80 470,00	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	0,00	-6 810,60	0,00	0,00	0,00
RESULTAT ANTERIEUR		6 810,60			0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

J. VERSEMENT DES PARTICIPATIONS DE LA CC4V AUX ORGANISMES EXTERIEURS (Délibération n° 2018/04/10)

Dans le cadre uniquement de l'exercice de ses compétences et dont le montant de cotisations 2019 est connu au moment du vote du BP, il a été proposé au conseil de communauté de voter les participations 2019 aux organismes suivants et d'autoriser le président à signer tous documents relatifs à ce sujet.

FONDATION DU PATRIMOINE	600,00
ASSOCIATION DES MAIRES DU LOIRET	647,00
SOLIHA	1 134,00
CAUE	3 219,15
ADCF (Assemblée des Communautés de France)	1 853,78
FONDS D'AIDES AUX JEUNES FAJ	1 953,93
FONDS UNIFIE LOGEMENT FUL	13 677,51
PETR (Vu Avec N. Couvrand, le 15 mars)	43 414,80
Ville et métiers d'art	800,00
GIP Récia (Nouveauté 2019 – RGPD)	34 200

Il a été précisé que les dépenses sont inscrites au budget 2019 de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**
 Pour : 43
 Contre : 0
 Abstention : 0

K. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVE ET SIGNATURE DES CONVENTIONS D'OBJECTIFS AFFERENTES (Délibération n° 2018/04/11)

Dans le cadre uniquement de l'exercice de ses compétences et de sa politique de soutien aux associations sociales, sportives et culturelles, il a été proposé au conseil de communauté de :

- VOTER les participations 2019 auprès des associations suivantes
- AUTORISER le président à signer tous documents relatifs à ce sujet.
- AUTORISER le Président à finaliser les termes des conventions financières d'objectifs avec l'ESG et l'OTSI et de les signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à ce dossier pour verser un montant de 102 801 € à l'OTSI (dont 10 000 € d'avance) et un montant de 75 000 € à l'ESG.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS CC4V		
C/6574 subvention de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé		
Fonction 41 Sports		
Noms des associations	Pour mémoire et rappel 2018	Proposition BP 2019
A.S.C. Foot Corbeilles	3 000,00 €	3 000,00 €
Ami Rand Corbeilles	500,00 €	500,00 €
Amicale Bouliste Corbeilles	500,00 €	500,00 €
Classi'Jazz Corbeilles (anciennement ASC danse)	500,00 €	500,00 €
Club de Danse Corbeilles	700,00 €	700,00 €

Club Nautique Corbeilles	2 600,00 €	2 600,00 €
Club Nautique Corbeilles subvention exceptionnelle	4 224,00 €	- €
Collège Ferrières Association Sportive	5 700,00 €	5 700,00 €
Dynamic Sceaux	- €	700,00 €
Entente Sportive Gâtinais	69 000,00 €	75 000,00 €
Gondreville Gymnastique	625,00 €	625,00 €
Gondreville Tir de l'Union	250,00 €	300,00 €
Gymnastique Entretien Corbeilles	250,00 €	250,00 €
Gymnastique Mignerette	350,00 €	350,00 €
Judo Club Corbeilles	2 000,00 €	1 880,00 €
Les Levolviques	250,00 €	250,00 €
Sceaux Cadence	485,00 €	485,00 €
Tennis Avenir Corbeilles	2 000,00 €	2 200,00 €
TOP SPIN 45	1 300,00 €	1 300,00 €
ASA LOIRET Rallye	2 500,00 €	2 500,00 €
Foulées de Corbeilles	200,00 €	200,00 €
Courir à Mignerette (nouvelle assoc sportive en 2018)	250,00 €	250,00 €
Challenge du Gâtinais	200,00 €	200,00 €
sous-total F41 sports	97 384,00 €	99 990,00 €
Fonction 0 Services généraux des administrations publiques locales		
Amicale du Personnel	19 400,00 €	19 400,00 €
sous-total F0 Services généraux	19 400,00 €	19 400,00 €
Fonction 5 Interventions sociales et santé		
CIDFF Montargis	600,00 €	600,00 €
PORTAGE DE REPAS / ADAPAGE	7 000,00 €	7 000,00 €
Aides ménagères et à domicile	5 000,00 €	5 000,00 €
ALPEJ (auto-école sociale)	6 000,00 €	6 500,00 €
COLL FERRIERES FOYER SOCIO EDUC	1 940,00 €	1 300,00 €
sous-total F 5 Interventions sociales et santé	20 540,00 €	20 400,00 €
Fonction 3 Culture		
Fanfare de Corbeilles - Harmonie de Corbeilles	500,00 €	500,00 €
Fanfare de Dordives - L'Octave	500,00 €	500,00 €
PBVBA Château du Metz Dordives	3 100,00 €	3 000,00 €
Association des Amis du Musée du Verre et de ses Métiers	1 500,00 €	1 000,00 €
Association Photo Vidéo Club Dordivois	- €	3 000,00 €
Association FASILA (Dordives)	- €	680 €
sous-total Fonction 3	5 600,00 €	8 680,00 €
Fonction 9 Economie - tourisme		
Gâtinais Emploi	970,00 €	1 000,00 €
Mission Locale A.I.J.A.M.	10 240,00 €	12 000,00 €
OT Ferrières - Fonctionnement	79 300,00 €	102 801,00 €
Initiative Loiret (14200 € pour 2018 avec cotisation incluse de 2017)	7 062,00 €	7 500,00 €
sous-total Fonction 9	97 572,00 €	123 301,00 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	240 496,00 €	271 771,00 €

Il a été précisé que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget 2019 de la CC4V.

M. Hornez intervient par rapport aux associations situées à l'ouest du territoire. Quand il fait le cumul de toutes les autres associations situées à l'ouest, on arrive à une dotation de 16 140 euros ; il demande combien de licenciés représente l'ensemble de ces clubs situés à l'ouest du territoire ?

Après vérification, il y aurait au total près de 1 081 licenciés sur l'ouest du territoire dont 388 jeunes de moins de 18 ans. (172 hommes et 216 femmes).

M. Larcheron précise que ces subventions ont été analysées par les commissions Actions auprès des associations sportives, Finances et par le Bureau en fonction des bilans financiers transmis et des chiffres de recensement de licenciés fournis. Théoriquement, ces subventions sont également orientées sur la population « jeunes ». La comparaison est à faire sur les moins de 18 ans sur les deux parties du territoire.

Aussi, on essaye de s'approcher de la somme demandée par le club en analysant, plus en détails, leurs bilans annuels. Sans autre commentaire, le vote donne lieu à un vote à la majorité avec deux abstentions.

Décision du Conseil de Communauté : **MAJORITE**

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 2 (M. Canela et Mme Vrai)

L. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2019 (DELIBERATION N°2019/03/12)

Dans le cadre du projet de Budget Primitif pour 2019, il a été demandé au Conseil de Communauté de :
-**VOTER** comme suit les taux d'impositions pour 2019 et d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

C.F.E. 2019	20.61 %
(Fractions de taux liées au transfert TH/FNB) :	
- T.H.	6.38 %
- T.F.N.B.	1.78 %

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

M. VOTE DU TAUX UNIQUE TEOM 2019 (Délibération n°2018/04/13)

Il a été proposé, au Conseil de Communauté de :

- **VOTER** un taux unique TEOM, au titre de l'année 2019, de 10,50 % pour la Communauté de Communes des 4 vallées et autoriser le président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

A noter que la TEOM est versée par l'Etat à la CC4V qui la reverse au SMIRTOM.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 43

Contre : 0

Abstention : 0

N. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 (Délibération n°2018/04/14)

-Arrivée de Monsieur Felix (20h11)

Le projet de Budget Primitif pour 2019 présenté au Conseil de Communauté, s'équilibre comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement :	2 967 674,24 €	2 967 674,24 €
Section de fonctionnement :	14 277 829 €	14 277 829 €

Suivant les articles L.2311-1 et R.5211-14 du CGCT : Lorsque l'EPCI comprend une Commune de 3 500 habitants à moins de 10 000 habitants, le budget est voté par nature avec une présentation fonctionnelle.

Il a été demandé, au Conseil de Communauté, de se prononcer sur le Budget Primitif 2019 et de le voter par chapitre en Fonctionnement, par opération en Investissement et d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Monsieur Berthaud intervient à l'occasion du vote du dernier budget du mandat en cours. Il souhaite intervenir sans polémique et dans un consensus de réflexion. Sur les 5 ans passés, depuis 2014, M. Berthaud dit avoir appris beaucoup de choses ; il souhaite une prise de conscience de tous et souligne :

-la nécessité de conserver un équilibre, une équité et une solidarité entre les communes, notamment entre l'est et l'ouest du territoire. Le travail sur le PLUi est exemplaire.

Par rapport au nombre d'habitants de la CC4V, chaque habitant doit trouver du résultat par rapport à son besoin ; il estime très ambitieux 2 piscines sur la CC4V et maintenant 2 dojos.

Il souhaiterait une accélération du travail sur le pacte fiscal et financier, au moins un rendu d'ici la fin d'année.

On doit être en capacité de mesurer le réel communal pour être en mesure de mieux construire le territoire intercommunal ; c'est permettre ainsi une lecture lisible des actions par les concitoyens.

Mettre l'EPCI gestionnaire du futur Musée de site de Sceaux paraît inadapté, est-ce son rôle ? sans remettre en cause l'intérêt du site qui a été lancé bien avant 2014. De même, la Maison de Santé doit-elle être en centre-ville de Ferrières et que représente son coût ? Des questionnements se posent. L'urgence est sans équivoque la désertification médicale ; il faut sans doute faire le choix de salarier le personnel mais c'est une réflexion qui doit avoir lieu, qui doit faire l'objet d'un débat à venir. Il faut se demander si la bonne option, c'est une maison de santé avec des pôles ou si c'est réaliser 3 maisons de santé moins onéreuses ; A Dordives, M. Berthaud invite les élus à visiter la Maison paramédicale. D'autres projets auraient pu être transférés, comme la MAM ou la crèche de Ferrières. Pour lui, c'est un non-sens sociétal et solidaire intercommunautaire de ne pas avoir fait ces transferts. Des projets, comme la réhabilitation de la Chapelle, apparaissent comme des gabegies. Quelles conséquences pour le collège et la gendarmerie à venir ?

Il manque à cette assemblée une vision politique de gestion intercommunale claire sur la base d'une consultation citoyenne et en concertation pour les choix des élus.

Il faut une prise de conscience sans polémique ; un débat doit être lancé.

Il faut s'attendre cette année à 2 changements importants :

- La réforme de la fiscalité locale
- La suite à donner, après le grand débat, sur le dépoussiérage de la décentralisation et de la loi Notre pour plus d'intérêt auprès des communes.

M. Berthaud précise que ses réflexions ne sont pas universelles, chaque commune est libre de penser et d'être d'accord ou pas. C'est tout l'art du compromis avec toutes les données en main.

M. Berthaud remercie l'assemblée de son attention et dit qu'il est d'un optimisme naturel et que demain sera mieux qu'hier.

Sans rentrer dans un débat et sans polémique, Monsieur Larcheron souhaite tout de même intervenir suite à ces propos ; il précise que la CC4V a porté des actions au plus près de la population notamment auprès de la jeunesse en constante augmentation ; de même, concernant les piscines, ces équipements au service de la population ont donné toute leur satisfaction même si on sait que l'investissement dans une piscine représente un coût.

Pour le pacte fiscal et financier, celui-ci est presque finalisé et pourra être présenté d'ici 1 ou 2 mois.

Concernant l'apport des communes à l'EPCI, les habitants payent des impôts, on pourrait mettre en place un ratio, c'est toujours possible ; comme dirait Margaret Thatcher, on pourrait dire « I want my money back » sauf qu'actuellement, on est loin du retour. Le cabinet SPQR, retenu pour le Pacte fiscal, procède justement à une analyse fine. C'est important de savoir ce que chaque commune apporte à l'intercommunalité.

La CC4V a aussi repris l'emprunt de la ZAC de Dordives et si les terrains ne sont pas vendus dans les prochaines années, c'est une dette qui sera à la charge de la CC4V.

Concernant la Maison de santé, le projet n'a pas reçu d'opposition de la part des élus. Une étude de la CCI avait démontré tout l'intérêt de développer le cœur des villes pour éviter leur déclin. La construction de la Maison de santé aurait permis d'éradiquer ce phénomène de désertification du cœur de ville.

Pour le Musée de site de Sceaux et pour tous les autres projets, les décisions ont été prises à la majorité absolue ; toutes les décisions ont été prises avec un grand consensus du temps de M. Gardia et M. Larcheron précise qu'il tient à poursuivre cette démarche.

M. Berthaud ajoute que la ville de Ferrières n'est pas le centre-ville de la CC4V. M. Larcheron acquiesce mais il rappelle qu'elle est la ville la plus importante de l'EPCI.

Jean Berthaud précise qu'il a le droit de se poser des questions sur les projets communautaires. M. Berthaud ajoute que la commune de Dordives aurait versé près de 200 000 euros à la CC4V, ce qui compense largement la dette de la ZAC.

M. Berthaud ajoute que ce que vit la CC4V et ses communes résulte d'un problème plus global ; les mairies sont à chaque fois plus délestées de leurs compétences au profit d'une super structure que représente l'intercommunalité.

Il souhaite un grand débat sur le problème sociétal de la Santé et savoir si l'on part sur une MSP ou sur une MSP avec des pôles annexes.

M. Hornez revient sur la question des 2 piscines et précise que sur Corbeilles, entre la réhabilitation et la création d'un nouvel équipement, le choix a été vite fait par rapport au coût et que la Commune a participé au financement à hauteur du quart du montant. C'est un équipement qui rayonne en dehors de la CC4V et même du Département et par la venue de cette population, les commerces de Corbeilles en récoltent des retombées économiques bénéfiques. Il profite de l'occasion car la Commune de Corbeilles et ses élus ont manifesté la volonté de baptiser la piscine au nom de Georges GARDIA ; c'est une demande solennelle qu'il formule aujourd'hui en assemblée. M. Larcheron enregistre cette demande.

Sans autre remarque supplémentaire, M. Larcheron procède au vote du budget. Celui-ci est voté à l'unanimité.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

O. SPANC

1. Vote du budget primitif 2019 (Délibération n°2019/03/15)

Le projet de Budget Primitif présenté au Conseil communautaire, s'équilibre comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

236 820 €

Recettes

236 820 €

Il a été demandé au Conseil Communautaire de se prononcer sur le Budget Primitif 2019 du S.P.A.N.C. (budget annexe) et de le voter par chapitre et d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire. Le compte de Mme la Trésorière sera celui du Budget Principal de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

2. Reversement des frais de fonctionnement au budget général de la CC4V : Année 2018 (Délibération n°2019/03/16)

Il a été demandé au Conseil de communauté d'approuver le versement de frais de fonctionnement du S.P.A.N.C. à hauteur de 72 636 euros au budget général de la C.C.4.V pour l'année 2018.

SPANC

CALCUL DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SPANC

	<i>Pour Mémoire Reversement 2018</i>	<i>Réalisations 2018 (pour reversement 2019)</i>
<i>Personnel</i> (Salaires + charges) Techniciens	55 502,00 €	64 054 €
<i>Amortissement matériel</i>	3 491,00 €	2 219 €

Assurance Kangoo SPANC		293 €
Maintenance Berger Levrault	1 007,00 €	1 250 €
Location de machine à affranchir		220 €
Affranchissements courrier		2 400 €
Coût copie		2 000 €
Fournitures administratives		200 €
TOTAL GÉNÉRAL	60 000,00 €	72 636 €

Décision du Conseil de Communauté : UNANIMITE Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

P. VOTE DES BUDGETS ANNEXES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES DE LA CC4V 2019
 (Délibérations n° 2019/03/17, n° 2019/03/18, n° 2019/03/19, n° 2019/03/20 et n° 2019/03/21)

Principes budgétaires pour le vote de ces Budgets Annexes ZAE (suite au transfert des ZAE à la CC4V depuis le 1 janvier 2017)

Les budgets annexes 2019 ont été réalisés comme suit :

ZA de Corbeilles (délib n° 2019/03/17)

Investissement : 28 125 €

Fonctionnement : 28 125 €

ZA de Ferrières (délib n° 2019/03/19)

Investissement : 501 454 €

Fonctionnement : 548 096 €

ZA de Dordives (délib n° 2019/03/18)

Investissement : 288 631 €

Fonctionnement : 131 146 €

ZA de Fontenay (délib n° 2019/03/20)

Investissement : 34 799 €

Fonctionnement : 96 799 €

ZA de l'Eco Parc (délib n° 2019/03/21)

Investissement : 581 893 €

Fonctionnement : 1 047 437 €

Il a été demandé au Conseil Communautaire de :

-APPROUVER et de voter les budgets annexes des ZAE tels que présentés ci-dessus

-AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : UNANIMITE Pour : 44 Contre : 0 Abstention : 0

Q. ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS SPORTIFS : REVERSEMENT AUX COMMUNES DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION POUR L'ANNEE 2018 (Délibération n° 2018/04/22)

Dans le cadre de la convention de mise à disposition pour l'entretien des équipements sportifs, il a été proposé, au Conseil de Communauté, d'accepter le reversement aux communes, conformément au tableau joint en annexe, et d'autoriser le Président à signer les conventions avec les Communes concernées, à mandater les dépenses et à l'autoriser à mettre en œuvre toutes les autres formalités administratives.

Il a été précisé que les crédits sont inscrits au BP 2019 de la CC4V.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

R. ADHESION AU GIP RECIA (Délibération n°2019/03/23)

Il a été proposé au Conseil de Communauté de :

-APPROUVER l'adhésion de la CC4V au Groupement d'Intérêt Public de la Région Centre InterActive, domicilié Parc d'activités des Aulnaies, 151 rue de la Juine – 45160 OLIVET, Loiret,

-APPROUVER les termes de la convention constitutive entre la CC4V et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,

-APPROUVER les termes de la convention e-administration qui définit les modalités d'accompagnement des collectivités adhérentes pour la mise en œuvre de la dématérialisation des données et des échanges,

-PRENDRE note du montant de la contribution annuelle au GIP et autorise le Président à inscrire cette dépense au budget intercommunal en section de fonctionnement,

-DESIGNER Monsieur Gérard LARCHERON en qualité de représentant titulaire et Madame Jacqueline BESSE-DESMOULIERES en qualité de représentant Suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,

-DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'application de la présente délibération et l'autorise à signer les éventuels avenants à la convention ou tous documents en ce sens.

-PROPOSER aux communes de la CC4V d'adhérer pour leur compte au GIP Récia.

Une réunion de présentation du GIP RECIA aura lieu le 25 avril prochain, à 14 heures, à Bellegarde, pour montrer comment cela fonctionne auprès des communes et de leurs agents.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

S. ADHESION AU SERVICE DU DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES AU GIP RECIA (Délibération n°2019/03/24)

Il a été proposé au Conseil de Communauté de :

-APPROUVER l'avenant à la convention e-administration pour pouvoir bénéficier de la prestation DPO mutualisé

-AUTORISER le Président à signer l'avenant à la convention et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

T. ATTRIBUTIONS DES INDEMNITES DE CONSEIL ET DE BUDGET AU RECEVEUR DE LA COLLECTIVITE, MME TREMINTIN (Délibération n°2019/03/25)

Il a été proposé au Conseil de Communauté de :

-DECIDER de demander le concours du Receveur de la collectivité pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

-PRECISER que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mme TREMINTIN, Receveur de la Collectivité, pour la période du 21 janvier 2019 jusqu'au 31 mars 2019.

-ACCORDER également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 45,73 €.

-AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

M. Berthaud explique qu'un débat a eu lieu sur sa commune à ce sujet. Il est très surpris de voir apparaître le nom de la personne concernée sur la délibération. Il estime que les collectivités ont été mises en difficulté et qu'en plus, ce sont les responsables qui bénéficient exclusivement de l'indemnité alors que dans le quotidien, ce sont les salariés qui répondent aux demandes des collectivités.

M. Harang demande si Ferrières sera basculé à la Trésorerie de Montargis comme il a entendu dire et que la Trésorière n'a pas envoyé de demande d'indemnité auprès de sa Commune. M. Guidat saisit l'opportunité pour ajouter qu'il est preneur du local de la Trésorerie pour sa compétence si celui-ci venait à être vacant.

M. Larcheron précise que Mme Tremintin est là depuis le début d'année 2019 ; elle est parvenue à redresser la situation de son prédécesseur. Grâce à elle, tout est rentré dans l'ordre. Il s'agit d'un vote pour 2019 et non pas sur 2018 comme opéré par la Commune de Dordives. D'ailleurs, M. Larcheron demande s'il ne serait pas plus judicieux de faire ce vote en fin d'année 2019.

M. Canela explique que la délibération comporte la personne nommée car c'est une délibération ciblée, elle doit être nominative. Il est précisé que la modulation du taux est possible, que les élus peuvent faire le choix de mettre moins de 100 % s'ils le souhaitent. M. Larcheron estime que le taux de 100% doit être maintenu et qu'il sera ajusté au prorata temporis ; ce qui est le cas, les élus ont donc procédé au vote qui est validé à la Majorité avec 4 voix « contre » et 3 abstentions.

Décision du Conseil de Communauté : **MAJORITE**

Pour : 37

Contre : 4 (M. Dusoulier avec pouvoir de Mme Denys, M. Pissis, Mme Vrai)

Abstention : 3 (M. Berthaud, M. Monin avec pouvoir de Mme Chamailé)

2. TRAVAUX / FINANCES

A. DOJO INTERCOMMUNAL : VALIDATION DE L'AVANT PROJET DEFINITIF (APD) : RECHERCHE DE FINANCEMENTS ET AUTORISATION DU PRESIDENT A LANCER LA CONSULTATION AUPRES DES ENTREPRISES

Cette délibération était inscrite à l'ordre du jour du Bureau du 18 mars 2019 mais des mises au point sont nécessaires avec l'architecte sur le chiffrage du projet ainsi qu'avec le Conseiller Energie Partagée sur le recours aux énergies renouvelables.

3. PETITE ENFANCE / ENFANCE-JEUNESSE

A. SIGNATURE DE L'AVENANT A LA CONVENTION « MON COMPTE PARTENAIRE » DE CAF LOIRET : ADHESION AU NOUVEAU SERVICE AFAS (Délibération n°2019/03/26)

Afin de bénéficier de ce nouveau dispositif, il a été proposé au Conseil de Communauté d'autoriser le Président à signer un avenant à la convention « Mon compte Partenaire » et d'établir toutes les formalités nécessaires pour adhérer à ce nouveau service Afas.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

B. TARIFICATION DU SERVICE ENFANCE & JEUNESSE DE LA CC4V – TARIFS SEJOUR (Délibération n°2019/03/27)

Il a été proposé au Conseil de Communauté, d'autoriser, d'adopter et voter les tarifs séjours tel que présentés à l'assemblée, à compter de juillet 2019, et qui se substituent aux anciens tarifs.

M. Guidat précise qu'en fonction de la qualité et du coût des prestations, les tarifs ont été relevés. Le tarif plafond ne change pas et le tarif plancher est modifié passant de 5.20 euros à 16.70 euros. Il ajoute que lors de la commission Enfance et Jeunesse, il a été décidé de ne pas organiser de séjour sur 2019.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

4. CULTURE-PATRIMOINE ET TOURISME

A. ACCORD POUR UNE GARANTIE D'EMPRUNT AUPRES DE L'ASSOCIATION INITIATIVES DORDIVES (Délibération n°2019/03/28)

Il a été proposé au Conseil de Communauté de :

-DECIDER d'accorder une garantie d'emprunt pour le montant de 12 000 € que l'association Initiatives Dordives envisage de contracter auprès du CREDIT AGRICOLE en vue de réaliser la manifestation Journées Gallo-Romaine du Gâtinais.

-DECLARER que cette garantie est apportée aux conditions suivantes :

- ✓ La garantie de la CC4V est accordée jusqu'à la notification des fonds Européens LEADER à l'Association Initiatives Dordives
- ✓ L'association doit également s'engager sur la reconduction de l'opération sur les 2 années à venir.

-PRECISER que les nouveaux statuts de l'association Initiatives Dordives ont une vocation d'animation culturelle sur le territoire de la CC4V.

-AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

M. Felix propose cette délibération pour apporter un soutien à un très gros projet gallo-romain organisé par l'association « Initiatives Dordives » (ID). Il souligne que ce projet est en attente de l'attribution d'une subvention « leader » et que les statuts, alambiqués au départ, ont été modifiés pour avoir une vocation uniquement culturelle.

M. Berthaud est heureux que les statuts aient été modifiés car cela posait un problème de conflit d'intérêt. Il précise que l'administration doit rester très vigilante pour éviter les dérapages sur les documents et pour ne pas être en faute car l'EPCI aurait sa responsabilité engagée.

Il a bien été précisé que toutes les ambiguïtés politiques ont bien été enlevées. Le vote est opéré par l'assemblée qui décide de valider la délibération à la Majorité avec 3 abstentions.

Décision du Conseil de Communauté : MAJORITE Pour : 40 Contre : 0 Abstention : 4 (M. Dusoulier avec pouvoir de Mme Denys, Mme Vrai et M. Pissis)
--

5. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - COMMERCE

A. ACHAT DE TERRAINS AUPRES DES CONSORTS MAISON ET INDEMNISATION DE L'EXPLOITANT AGRICOLE– ZAE DU BOIS CARRE (Délibération n°2019/03/29)

Il a été proposé au Conseil de Communauté de :

-AUTORISER le Président à signer l'acte d'achat au profit des consorts Maison, à mettre en œuvre tous les documents nécessaires à l'exécution de cette affaire et d'autoriser l'étude notariale, SCP Bauchy-Costa à Ferrières-en-Gâtinais, à rédiger l'acte d'achat et à établir toutes les formalités correspondantes.

-PRECISE que le nécessaire sera fait auprès de l'agriculteur locataire des terres le moment venu et en conformité avec la réglementation en vigueur.

M. Larcheron précise que le versement de l'indemnité à l'exploitant agricole sera enlevé de la délibération car le montant reste encore à définir. Un avis différent de la SAFER ne permet pas de valider l'indemnisation ce jour. Cela fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Pour le reste, il s'agit de valider la vente des terrains auprès des consorts Maison. Le prix d'achat a été fixé par les Domaines (terrains cadastrés YA02 et YA03, de 61 550m², évalués à un montant de 176 033 € soit un prix de 2,86 €/m²). Il est précisé que les terrains, étant sur une zone d'activités, connaissent, par ce fait, une augmentation du prix de vente.

M. Larcheron ajoute que le locataire continuera l'exploitation de la partie « invendue » pour éviter que le terrain tombe en friche (sans contrat de bail). L'autre partie du terrain ayant été vendue à un industriel ne pourra donc pas être exploitée. M. Lelièvre recommande de ne pas poursuivre le bail car le reversement d'un loyer pour le bien exploité par le fermier ferait tomber la CC4V dans le système d'affermage et conseille de faire un bail avec la SAFER.

Au regard de ces éléments, l'assemblée a voté l'achat des terrains par la CC4V à la majorité avec une abstention.

Décision du Conseil de Communauté : UNANIMITE Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme Costa)

6. EAU - ASSAINISSEMENT / GEMAPI

A. REPORT DE LA DATE DU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU » ET « ASSAINISSEMENT » DU 1ER JANVIER 2020 AU 1ER JANVIER 2026 (Délibération n°2019/03/30)

Il a été proposé au Conseil de Communauté de :

-REPORTER le transfert des compétences « eau » et « assainissement » au 1^{er} janvier 2026 car la minorité de blocage est atteinte, soit 14 communes membres de la CC4V et 13 044 habitants.

M. Larcheron explique que la compétence pourra être transférée avant cette date butoir si les élus le décident.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

7. URBANISME – AMENAGEMENT DE L'ESPACE

A. APPROBATION DU PROJET DE L'AIRE DE MISE EN VALEUR DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE (DELIBERATION N°2019/03/31)

Il a été proposé au Conseil de Communauté de :

-DECIDER la création de l'AVAP, conformément au projet soumis à l'enquête publique ;

-DIRE que le dossier est composé du rapport de présentation des objectifs de l'aire, auquel est annexé le diagnostic, le règlement et les plans de zonage ;

-DIRE que le règlement et les plans de zonage de l'AVAP tel qu'ils sont annexés à la présente sont opposables aux tiers ;

-DIRE que conformément aux articles D 642-1 et D 642-10 du code du patrimoine, la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la CC4V ainsi qu'à la mairie de Ferrières-en-Gâtinais durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal d'annonces légales diffusé dans le département ;

-DIRE que les règles de l'AVAP n'entreront en vigueur qu'à l'issue de l'accomplissement des mesures de publicité relatives à la création de l'AVAP ;

-DIRE qu'en qualité de servitude publique, l'AVAP sera annexée au document d'urbanisme en vigueur de la commune de Ferrières-en-Gâtinais ;

-PRECISER que la présente délibération sera exécutoire à compter de la réception en Préfecture de la délibération de création de l'AVAP et l'accomplissement des mesures de publicité ;

-DIRE que le dossier d'AVAP est tenu à la disposition du public à la mairie de Ferrières-en-Gâtinais aux jours et heures habituels d'ouverture.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

8. AFFAIRES DIVERSES SOUMISES A DELIBERATION

A. DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA CC4V AU SEIN DE L'EPFLI (DELIBERATION N°2019/03/32) – DELIBERATION COMPLEMENTAIRE

Il a été proposé au Conseil communautaire de compléter la délibération précédente et de :

-DESIGNER pour siéger à l'EPFLI Foncier Cœur de France un représentant suppléant de la CC4V : M ; **Jean BERTHAUD** afin de suppléer l'absence du représentant titulaire, M. Gérard Larcheron, Président de la CC4V.

-AUTORISER le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

-PRECISER que la présente délibération sera notifiée à l'EPFLI Foncier Cœur de France.

Décision du Conseil de Communauté : **UNANIMITE**

Pour : 44

Contre : 0

Abstention : 0

9. AFFAIRES DIVERSES NON SOUMISES A DELIBERATION

1. DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CGCT.

a) DELEGATIONS AU PRESIDENT PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE.

N°1	Signature du devis avec APSE pour le nettoyage du musée du verre mensuel 31 HT 37,20 TTC et vitre 41 € HT 49,20 TTC
N°2	Contrat avec Asmi pour un crédit annuel de surveillance du serveur de 8 heures annuelles pour un montant de 800 € HT soit 960 € TTC, - une solution de sauvegarde externalisée jusqu'à 200Go pour un montant de 1 057 € HT soit 1 268,40 TTC - un crédit d'heures de télé-assistance de 8 heures (en fonction des besoins) de 156 € HT soit 187,20 € TTC
N°3	Contrat avec Engie Cofely pour l'entretien des VMC et chaudières gymnases piscines, gîte pour, 14 801 € H.T. soit 17 761,20 T.T.C.
N°4	Modification de la décision de création de régie d'avance pour ajout d'une liste des dépenses
N°5	Contrat avec L'ARS à titre gratuit pour la récupération de données dans le cadre du PLUi
N°6	Contrat avec Gâtivert pour l'entretien des espaces verts du site de Sceaux pour 9 468,00 € HT soit 11 361,60 € TTC
N°7	Contrat avec APAVE pour les contrôles gaz 377 HT 452,40 TTC et électricité 1235 € HT 1482 TTC et monte-charge 160 € HT 192 TTC
N°8	Contrat avec ENGIE pour la fourniture d'électricité des bâtiments sportifs + musée et maison métiers d'art.
N°9	Contrat avec ASSISTEAUX pour l'entretien de la fosse septique des vestiaires du stade de Dordives 150 € HT, soit 180€ TTC
N°10	Contrat avec ADS pour ajout espace disque 4 GO : 173 HT soit 207.60 TTC
N°11	Contrat avec air liquide bouteille piscine Corbeilles pour 5 ans pour 1 297,00 € HT soit 1 556,40 € TTC
N°12	Avenant avec Madame LECONTE pour régularisation travaux complémentaires/ ajustement 793,18 € HT soit 951,82 € TTC – Travaux d'isolation du gymnase de Corbeilles.
N°13	Contrat avec berger Levrault pour e enfance et paiement en ligne Paramétrage BL enfance 750 € HT soit 900 € TTC Paramétrage famille 450 € HT, soit 540 € TTC Conversion des données 350 € HT offerts Récupération saisie en cours 325 € HT soit 390 € TTC Suivi de démarrage 200 € HT soit 240 € TTC Formation BL enfance 420 € HT soit 504 € TTC Formation portail citoyen module famille 420 € HT soit 504 € TTC Contrat bl enfance 122.40 € HT, soit 146,80 € TTC mensuel Module complémentaire 42,50 € HT soit 51 € TTC mensuel
N°14	Contrat avec le Cabinet d'études « Ginger » pour une mission g2 ZAE bois carré pour 2 280 euros TTC
N°15	Convention avec la trésorerie pour la mise en place du mode de paiement TIPI

2. DESIGNATION D'UN ELU REFERENT POUR LE PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) DU PETR DU MONTARGOIS-EN-GATINAIS.

- Référente technique : Mme Christelle LAUMONIER (Suppléante : Mme Aude BRUZI)
- Référent élu de la CC4V : M. Jean BERTHAUD

10. TRAVAUX COMMISSIONS

1) Petite-Enfance & Enfance-Jeunesse– Monsieur Gérard GUIDAT

Monsieur Guidat souhaite aborder trois sujets :

1. Le compte-rendu de la commission Enfance et Jeunesse
2. Le bilan des vacances d'hiver
3. L'évolution de la compétence et le coût d'un enfant à la journée.

S'agissant du 1^{er} point, il précise qu'une réunion, ce matin, entre DGS des communes et de la CC4V a eu lieu. Il s'agit de définir ensemble les modalités de calcul du taux horaire des agents et le taux d'occupation des salles. Il est important de récupérer les coûts auprès des communes et d'organiser des coûts individualisés entre les communes et la CC4V pour mieux comprendre les montants annoncés.

Pour les taux horaires des agents mis à disposition, ils sont emmenés à augmenter ; une concertation doit être menée en amont à l'initiative des communes avec la CC4V. Il est important de le faire remonter.

Aussi quand un usager n'est pas en mesure de présenter son attestation CAF, le tarif plafond devra être appliqué (radiation CAF ou MSA).

La demande de prêt du minibus par le service Jeunesse de Dordives a reçu un avis défavorable de la commission Enfance et Jeunesse, y compris auprès des associations.

S'agissant du 2^{ème} point, le bilan présente :

-35 jours d'ouverture

-230 enfants inscrits dont 9 enfants hors CC4V.

4 Communes n'ont pas été recensées dans l'inscription d'enfants sur des activités extra-scolaires de la CC4V.

Le bilan des 14 mercredis sur 2018 correspondent à 168 heures d'ouverture, à un accueil de 2611 enfants soit une moyenne de 186 enfants accueillis dans les centres de la CC4V.

S'agissant du 3^{ème} et dernier point, il est constaté une évolution différenciée par rapport à l'accueil communal dans la CC4V telle que :

-la mise en place d'une coordonnatrice et d'une adjointe pour une mission d'harmonisation de la compétence Jeunesse sur l'ensemble du territoire.

-une ouverture complète sur toutes les vacances scolaires, à l'ALSH de Corbeilles

-des amplitudes horaires d'accueil augmentées, avec 4h de plus par jour, passant de 9h à 7h et de 17h à 19h, (soit 7h-19h).

-aussi, l'accueil d'un enfant handicapé avec un animateur dédié à cette seule fonction d'accompagnement a été mis en place sur Corbeilles.

La diminution du tarif parent sur tous les sites assujettis au Quotient Familial (QF) par rapport au tarif communal par an.

Pour le SIIS, l'ouverture du service Jeunesse est effective sur 36 mercredis après-midi sur l'année. Il est organisé la récupération des jeunes au collège par le minibus le mercredi à midi, avec un retour sur le même lieu le soir à 17h pour la récupération des enfants par les parents.

Un échange très fructueux a eu lieu avec la principale du Collège. Il est convenu de mettre en place une convention de partenariat pour opérer à une liaison autour des jeunes. Développement de la compétence Jeunesse au Collège avec la mise en place d'un projet commun orienté vers les commerces et artisans du secteur.

Par ailleurs, le prix de revient pour un enfant à la journée est de 6.24 euros, tandis que le prix à Dordives était de 5.40 euros, soit une augmentation de 0.84 euros. M. Guidat explique que si l'on déduit les attributions de compensation, cela revient à la CC4V à 2.93 euros. M. Berthaud n'est pas d'accord. M. Guidat estime que quoi qu'il en soit, c'est très bien au regard de l'ensemble des prestations proposées par la CC4V.

M. Guidat tient à féliciter et remercier Mme Bordas sur la gestion de cette discipline sensible, lourde et difficile.

Mme Bordas les accepte et précise que le travail est le résultat de l'ensemble des agents ; Qu'elle est le chef d'orchestre et que sans les agents, elle n'est rien. Elle tient à remercier l'ensemble des agents de la CC4V et plus particulièrement les services comptabilité et RH qui ont été très sollicités dernièrement et qui ont fourni un gros travail sur le DOB et le Budget.

M. Guidat dit que le résultat est remarquable grâce au travail de Mme Bordas et de ses collaboratrices.

M. Guidat ajoute qu'il a été mis fin aux 2 mois d'essai du directeur du centre ALSH de Ferrières. Un nouveau recrutement a été effectué et est en cours de validation.

M. Jean-Claude Grisard revient sur la raison du refus du minibus, il aimerait savoir pourquoi il ne peut pas être mis à disposition. M. Guidat explique que différentes raisons ont mené à cette décision, le problème du stockage, la gestion de la clé, du prêt et en raison du financement par la CAF. C'est aussi un manque de moyens de vérification et de temps.

Lorsqu'on sera prêt, on pourra réfléchir à le mettre à disposition ; quand le bus sera amorti, on pourra disposer de ce moyen et revoir les conditions. (il faut compter 5 ans).

A ce jour, le bus ne sert que les mercredis et les vacances ; ce qui correspond à l'utilisation pour une distance de 3000 km.

2) Finances – Monsieur Maxime CANELA

M. Canela précise que le diagnostic sur le Pacte Fiscal et Financier sera étudié rapidement et en détails.

M. Harang demande si l'installation de panneaux solaires au même titre que l'installation des éoliennes peut bénéficier de subventions à hauteur de 20 ou 30%.

M. Gérard Larcheron souhaite rediscuter de cette option, en regardant si une part des IFR aux communes peut être possible pour compenser les efforts effectués par les Communes sur les énergies renouvelables.

Les panneaux solaires sont des énergies qu'on voit moins que les éoliennes ; la loi dit que 20% de récupération peuvent être possibles dans ce type d'opération.

M. Larcheron dit qu'un pourcentage supplémentaire pourrait être fait pour des opérations auprès des particuliers sur des opérations d'amélioration de l'habitat et d'économies d'énergies.

M. Canela précise que c'est la carotte est donnée plus clairement pour les opérations d'installation d'éoliennes, un dispositif plus difficile à mettre en place que pour les panneaux solaires.

3) Développement Economique & Commerce – Monsieur Rémi DURAND

M. Durand évoque l'arrivée récente de Mme Naïma Boufedji au poste de développeur économique ; elle partage des missions avec deux autres EPCI et ses missions et priorités viennent d'être définies pour la CC4V.

Des aides financières de la part des entreprises auprès de la CC4V vont être travaillées via un plan de financement.

Le schéma de développement des centres-bourgs va être lancé prochainement conjointement avec la 3CBO. Dans le cadre du PLUi, il existe le problème des terrains en friche. Des courriers seront rédigés à l'attention des entreprises pour leur faire savoir que d'autres possibilités existent sur ces terrains et pour éviter de les mettre en friche. Des subventions avec l'Ademe sont possibles.

Il y a eu la présentation du site internet.

Enfin, la mise en place d'une étude marketing territorial va permettre la rencontre avec les entreprises leaders du territoire. Une réunion aura lieu pour relancer la dynamique au niveau de la formation des jeunes ; il faut les sensibiliser aux besoins des entreprises locales et les former dans ces secteurs d'activités.

M. Larcheron complète la présentation de M. Durand, en précisant que la CC4V est Territoire d'industries et qu'une concertation entre les 4 EPCI du bassin Montargois a été organisée. Le giennois s'est rattaché au mouvement et un 1^{er} copil a eu lieu à Orléans.

Chez Hutchinson, une rencontre appelée « Les cordées du territoire » a eu lieu ; 80 entreprises étaient représentées et ont exprimées leurs besoins au niveau des jeunes et des formations requises.

Le message doit être passé dans les collèges pour orienter les jeunes vers des voies d'avenir, auprès des industries locales. Le lycée Durzy n'a plus vocation à former uniquement des CAP/BEP mais aussi des futurs ingénieurs.

Concernant la simplification administrative de l'Eco-Parc du Gâtinais ; M. Larcheron a rencontré le Sous-Préfet qui pourra intervenir sur l'accélération des phases règlementaires et éviter ainsi les freins si des entreprises étaient intéressées à acheter sur la zone d'activités ; tandis que sur les phases législatives, il ne pourra rien faire puisque cela dépend du gouvernement. Des fiches actions sont à compléter pour le mois de juin. C'est un dispositif qui a des avantages car il y a beaucoup de chômage sur le territoire. C'est une bonne initiative du gouvernement.

M. Durand explique que l'arrivée des pelleteuses pour des travaux sur l'Eco-Parc sera tardive et pas avant 2021. M. Larcheron pense qu'avec le choix du Maître d'œuvre dernièrement, la commande pourra être lancée rapidement et des premiers travaux sur les réseaux pourront débuter.

4) Culture – Patrimoine & Tourisme – Monsieur Antoine FELIX

M. Felix précise que des documents, affiches, textes, graphismes et autres ont été validés dernièrement à la MMA.

La Commission du 1^{er} mars a permis la ventilation des aides de la CC4V auprès des associations culturelles et des communes.

Également, il faut considérer la journée gallo-romaine, au mois de mai, avec l'association Initiatives Dordives : le financement a été vu par la CC4V, une subvention leader est à venir et une rectification des statuts de l'association a été réclamé pour une vocation uniquement culturelle de son action.

Concernant la ferme du moulin brulé, une expertise financière a été demandée ; l'étude de différentes phases de réhabilitation a été lancée dont celle du petit bâtiment sur le site. Ce bâtiment permettrait, au RDC, de recevoir l'association ASPVBVA pour l'avancement du projet. Mais au niveau du financement, ce n'est pas une priorité.

Pour le Musée de site de Sceaux, la CC4V a eu un retour de l'ABF qui relève la pertinence dans la construction du site et dans les matériaux utilisés (copil du 12 mars avec Elodie Roland).

M. Felix précise qu'une responsable du futur site a été recrutée au 1^{er} avril ; il s'agit de Mme Anastasia Delecole ; Elle travaillera avec de nombreux partenaires ; elle a toutes les qualités humaines et a une bonne approche relationnelle. C'était la candidate la plus apte.

La phase de validation de l'APS approche ; il est rappelé le projet de construction, l'intérêt d'un public scolaire, des ateliers de fouille archéologique (nouveau), un espace ouvert délimité naturellement et un belvédère permettant de profiter de l'ensemble du site.

Pour la question du financement du projet, on sera agréablement surpris car la subvention DRAC est plus conséquente qu'au départ (850 000 euros contre 700 000 euros) ; par contre, il faut que ce soit acté avant le départ de Mme Diacon prévu pour début juillet. Il sera certainement question de valider l'APD lors d'un Conseil exceptionnel pour début juin.

M. Larcheron tient à mettre en garde sur les dérapages possibles du projet et recommande de s'en tenir aux requis initiaux du projet.

Pour les autres subventions, il sera possible d'avoir des subventions supplémentaires de l'Etat, notamment sur l'aménagement paysager du site. Le plan de financement du projet est très favorable.

Suite à la réception d'un courriel tardif, M. Larcheron informe de la tenue d'une réunion sur le schéma du Développement Touristique du Gâtinais en date du 29 mars, à 15h ; Mme Pontlevé est sollicitée et désignée pour représenter la CC4V à cette occasion.

5) Travaux & Equipements Communautaires – Monsieur Jacques GRISARD

Monsieur Grisard expose qu'il n'y a pas de gros travaux pour le moment.

Pour le Musée du verre, il y a eu la réception des offres ce jour. M. Berthaud corrige et dit que les offres n'ont pas encore été déposées ; seul, le permis de construire a été réceptionné le 27 mars.

Pour le dojo de Ferrières, une réunion a eu lieu pour fixer l'emplacement ; le choix de cet emplacement nécessite le transfert des canalisations d'eau potable, des eaux usées et du gaz. De même, comme déjà évoqué, l'architecte a pris du retard pour la validation de l'APD.

Une réunion avec M. Vilain sera mise en place pour la présentation d'une esquisse du BAF en dojo sur Corbeilles. Cette transformation est tout à fait réalisable.

Concernant l'ancien collège, une présentation de différents scénarios a été faite qui prévoit soit des bureaux CC4V, avec les services de l'enfance et jeunesse et les services techniques, soit une réhabilitation en logements en périphérie de terrain, des anciens logements existants vandalisés et de la cuisine ou soit une restauration d'entreprises locales pour répondre aux besoins des industriels implantés sur la ZA.

Il est à noter que la CC4V reste toujours en attente de la réponse de l'ASTAF.

Concernant l'Eco-Parc, la CC4V a reçu 4 candidatures à l'appel d'offres.

Concernant les travaux de voiries du Marchais Sillon, l'avant-projet définitif devrait avoir lieu en avril et le lancement des travaux devrait démarrer en septembre.

Des éléments du City-Parc ont été vandalisés. La remise en état de cet équipement sera assurée par la CC4V. Il y a urgence à valider le devis car le prestataire doit intervenir lundi prochain. Un bon de commande sera lancé dès demain matin à cet effet : M. Grisard contactera Eric Beauvais à ce sujet.

6) Eau & assainissement – Monsieur Patrick RIGALT

Les contrôles de bon de fonctionnement des ANC ont lieu sur Nargis et Girolles.

Dans le budget, il a été établi une prospective sur 2020-2026. Aujourd'hui, il est possible de prendre en compte le coût réel des charges, en prenant en considération une augmentation de 2 à 2.5 % par an sur l'évolution des charges. Malheureusement, les coûts des services ne pourront qu'être en augmentation dans les années à venir même en faisant des efforts pour réduire au maximum les charges.

Concernant le diagnostic sur l'eau pluviale et l'assainissement collectif, il est prévu une ouverture des offres, le 3 mai prochain.

7) Urbanisme & Aménagement de l'espace – Madame Sylvie COSTA

Concernant le PLUi, la CC4V est en phase de finalisation du PADD. Il y a eu une concertation avec la DDT et la chambre d'agriculture. Des attentions particulières doivent avoir lieu car les recommandations ne sont pas compatibles avec le SCOT, la loi ALUR et autres. Le débat a suscité de grosses discussions, vives et animées mais très directes.

La recommandation du SCOT était d'un taux de croissance de 0.41%. Les pôles relais ont finalement obtenu 0.6% ; de la même manière pour Nargis, Griselles, Fontenay et Girolles ; une consigne supplémentaire pour Girolles, le dossier est encore à argumenter sur le PADD. M. Grisard s'en désole et ne comprend pas pourquoi l'étude ne passe pas au préalable dans les communes pour prendre connaissance de leur situation.

Mme Costa explique que le PLUi c'est une vision du territoire sur 20 ans.

Monsieur Guidat s'en désole également et dit que la vision porte plutôt sur 12 ans. Il préfère que la commune s'étale sur les hameaux, expliquant que les jeunes doivent investir sur des habitations aux normes de basse consommation. A l'inverse, Mme Costa pense que l'on ne peut pas indéfiniment s'étaler ; il y a des limites et l'intérêt est de redynamiser les centres bourgs. Mme Costa privilégie la rénovation des maisons anciennes en cœur de ville. C'est aussi une solution pour diminuer de la vacance du territoire.

M. Guidat n'est pas d'accord pour que les jeunes investissent dans des habitations qui sont de véritables passoires énergétiques. Il trouve que le rythme de travail est trop rapide ; en 2 heures, tout un ensemble de terrains constructibles ont été supprimés. C'est la trahison des citoyens avec lesquels il s'est engagé au début du mandat. Il estime qu'entre ceux qui héritent d'une maison et l'autre d'un terrain, certains sont floués.

Mme Costa rappelle que les taux ont été négociés tous ensemble. C'est aussi l'occasion de résoudre des problèmes environnementaux et de réduire les transports en voiture. Il faut redonner vie au centre-ville. C'est la loi qui l'impose, depuis la loi Alur, on est obligé de s'y conformer. M. Guidat estime que la loi et quelque chose d'arbitraire et de brutal. Il s'est engagé jusqu'à 2029 avec ses habitants et maintenant, il estime qu'il ne leur ment en ne respectant pas ses engagements. Il pense que cela va trop vite et qu'il n'y a pas de véritable réflexion.

M. Bouquet, à Chevy, se défend et explique qu'il a perdu bien plus en terrains constructibles ; le quota de construction autorisée lui permet de faire 2 habitations sur 12 ans.

Mme Costa explique qu'il va falloir relever le défi ; les règles sur les terrains à construire évoluent, ce n'est pas gravé dans le marbre ; les lois changent. Mme Costa précise que la CC4V a demandé un travail rapide auprès du Cabinet d'études ; l'objectif est de ne pas s'éterniser. Des intérêts de retard seraient dûs par le Cabinet s'ils venaient à ne pas respecter le calendrier. C'est un choix de travail assumé, on travaille mieux quand c'est fait d'un coup.

Monsieur Felix estime, lui aussi, que dans cette histoire, on a oublié les habitants ; c'est la mort de la commune. Sur Chevannes, il y a eu des investissements sur des citernes, sur les éclairages et maintenant, ce seront des vergers, des friches ! Les élus ont laissé faire, c'est inepte pour ne pas dire autre chose, indique M. Felix. M. Guidat s'accorde sur cela et dit que les règles du jeu qui changent en cours de route, ce n'est pas acceptable.

M. Larcheron dit qu'il est possible de revoir ces points et d'aller à la sous-préfecture si besoin. Malheureusement, il constate, comme tous, que les lois changent et qu'on ne peut s'y soustraire.

Mme Costa indique la présence d'une cinquantaine de personnes à la dernière réunion publique et déplore qu'il n'y ait eu que quelques élus de la CC4V présents. La population était présente et n'a fait aucune remarque sur le PADD ; preuve que ces modifications ne sont peut-être pas si anxiogènes pour eux.

Mme Costa rappelle la tenue des prochaines réunions PLUi, celle du 8 avril à 19h à Corbeilles et celle du 11 avril à 19h à Dordives, notamment pour les élus qui n'auront pas pu être présents à la première réunion publique sur le PADD.

Une réunion PADD auprès des Personnes Publiques Associées va également avoir lieu le 9 avril prochain à 9 heures. Une présentation au sein des conseils municipaux sera à prévoir et un accompagnement des maires par le Cabinet d'études ECMO est possible si besoin.

Aussi, concernant le groupe de travail « Mobilité », ils ont mis en place un grand questionnaire à destination des habitants du territoire. Il est venu l'idée de s'associer avec les collégiens pour aider à la distribution et garantir la complétude des formulaires par les parents. Cela fera forcément de la publicité. Des élus sont invités à se joindre au groupe de collégiens afin de les accompagner dans la distribution ; cela sera mis en place courant le mois de mai pour obtenir des résultats avant la fin d'année 2019. Mme Costa tient à remercier le groupe de travail de son implication.

Enfin, une réunion PLUi sera organisée le 1^{er} avril prochain, certainement dans la salle du CMS, rue Jacquemain à Ferrières. Une confirmation du lieu sera envoyée par mail par Aude Bruzy.

8) Actions Sociales & Actions auprès des associations sportives – Madame Evelyne LEFEUVRE

Mme Lefevre explique son absence, celle de M. Devin et de Mme Martin, de la dernière réunion PADD en raison de la tenue de la réunion CCAS, au même moment, à la commune de Fontenay.

Mme Lefevre rappelle la tenue de la réunion sur l'attribution de subventions auprès des associations sportives et sociales de la CC4V. Gâtinais-emploi avait sollicité 5000 euros ; La CC4V est en attente de la réception des bilans d'activités et financier pour accorder davantage de subvention ; le montant de 1000 euros a été maintenu comme l'an passé, pour le moment.

Pour l'ESG, l'aide financière de la CC4V est passé de 69 000 euros en 2018 à 75 000 euros en 2019. L'augmentation se justifiant par le passage à temps complet de 2 animateurs qui étaient à mi-temps. M. Guidat rappelle qu'en 2015, la subvention était alors de 40 000 euros et que 4 ans plus tard, elle est presque doublée. Il dit en faire juste le constat. L'ESG comprend 23 sections et se compose de 1 611 adhérents (1 081 adhérents pour l'ensemble des clubs de Corbeilles, chiffres donnés à la demande de M. Hornez). L'ESG n'a jamais cessé de croître d'année en année.

Pour la mission locale, leur demande de subvention était de 12 000 euros (contre 10 240 euros en 2018) : l'augmentation étant dû la montée de fréquentation du nombre de jeunes passant de 161 en 2017 à 190 en 2018.

Dans le cadre du PLUi, le groupe de travail « services à la personne, jeunes et seniors » avait été mis en place et les synthèses des deux premières réunions ont été rendues à Christelle Laumonier pour étude. Mme Perles du CD45 vient de communiquer récemment le bilan des aides sociales accordées en 2018.

Ce jour même, le matin, Mme Lefevre et Mme Zamilpa se sont rendues à la réunion organisée par Gâtinais Progrès au sujet de la désertification médicale. A cette rencontre, 2 personnes du personnel ARS étaient présentes, ainsi qu'un médecin de l'URPS (Union Régionale des Professionnels de Santé) et un médecin conseiller Ordinal (du Conseil de l'Ordre des médecins). Ils ont développé l'idée d'un bus santé qui irait de communes en communes pour assurer des permanences ; ils adhèrent au projet de la Maison de santé pluridisciplinaire à Ferrières qui est urgent à mettre en place. A cet effet, il faudra réunir les professionnels de santé pour obtenir leur accord. L'ARS soutiendra le projet financièrement et sera en capacité d'accompagner la CC4V dans le montage de projet.

Enfin, Mme Lefevre informe que le 10 avril prochain, à 10h30, un rendez-vous a été pris avec la communauté de communes des Loges pour visiter leur Centre intercommunal de santé ; une structure dans laquelle les

médecins ont un statut de salarié. L'objectif sera d'avoir un maximum d'informations pour le montage du même type de projet.

9) Communication & Relations publiques – Monsieur Jean BERTHAUD

M. Berthaud rappelle que le site internet de la CC4V a été lancé. Il s'est lancé dernièrement dans l'Agora et trouve le dispositif collaboratif très utile. Il relance M. le Président et Mme Bordas sur le recrutement d'un futur chargé de communication pour entretenir le site internet et pour faire rayonner l'image de la CC4V qui à ce jour ne bénéficie d'aucune communication, contrairement aux autres EPCI. Il serait urgent de mettre en place une charte de communication et de faire de la communication auprès des habitants. Il faut travailler sur le profil de poste et faire l'embauche le plus tôt possible.

A cet effet, M. Larcheron précise qu'il faudra mettre en place une délibération pour le recrutement et qu'un accord de principe avait été donné, il y a quelques temps. M. Berthaud dit qu'il y a urgence ; le budget l'avait mis en phase pour cette année et il faut arrêter que la CC4V reste à la marge sur ce point.

Sans autre remarque complémentaire, la séance est levée à 23h09.

11. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

A. Rappel des prochaines dates du Bureau et du Conseil de Communauté

- ❖ Bureau : le jeudi 16 mai 2019 à **15H00** et le Conseil de Communauté : le **MERCREDI** 29 mai à **19H30**.